



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 22 septembre 2022 – 12h30**

**Membres présents :** Mme FOURNILLON Rose-France, Mme STERIN Marie-Pascale, Mme CAUSSE Sarah, Mme DALON Marie-Claude, Mme SCHWARTZMANN Anne-Marie, M. BOUQUIER Stéphane, M. NICOLAS Christian

**Absents excusés :**

Mme GIROUX Aude, a donné procuration à Mme STERIN Marie-Pascale  
Mme JAMBON Suzanne  
M. PONCHON Christophe

**Absente non excusée :**

Mme DE LA RONCIERE Gaëlle

---

|                               |   |    |
|-------------------------------|---|----|
| Nombre de membres en exercice | : | 11 |
| Nombre de membres présents    | : | 7  |
| Nombre de membres votants     | : | 8  |

---

**Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente, ouvre la séance à 12h30.**

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

S'en suit la présentation des délibérations soumises au vote des membres du conseil d'administration.

### DELIBERATIONS

#### 1. **Débat d'Orientation Budgétaire 2023 de la résidence autonomie La Bretonnière**

Madame la Vice-Présidente procède à la présentation des éléments soumis à débat.

##### 1. **Les dépenses de fonctionnement :**

Tous les postes de dépenses liés au fonctionnement de la résidence autonomie sont en hausse par rapport à l'estimé 2022.

Il convient de noter les augmentations suivantes :

- des charges afférentes à l'exploitation courante qui englobent les dépenses de fluides ;

- des charges de personnel qui reflètent les différentes hausses de rémunération des personnels intervenues au fil de l'année 2022 ;

- des charges afférentes à la structure qui tiennent compte d'une dépense supplémentaire affectée à l'évaluation externe obligatoire de l'établissement.

| DEPENSE EN K€  | CA 2021      | ESTIME 2022  | BP 2023      |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>GROUPE I</b>  |              |              |              |
| Charges afférentes à l'exploitation courante : Fluides, fournitures, petit matériel, alimentation, réceptions, loisirs, communication              | 83.0         | 82.4         | 93.5         |
| <b>GROUPE II</b>   |              |              |              |
| Charges afférentes au personnel : Rémunération, visites médicales, assurances, avantages sociaux   | 336.7        | 370.5        | 395.9        |
| <b>GROUPE III</b>  |              |              |              |
| Charges afférentes à la structure : Location, entretien, maintenance, assurance, formation, alimentation, dotation aux amortissements, subventions | 89.4         | 88.0         | 96.7         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>509.1</b> | <b>540.9</b> | <b>586.1</b> |

## 2. Les dépenses de personnel :

Plusieurs éléments sont à souligner :

|   | Impacts sur l'année 2023 |
|---|--------------------------|
| Augmentation + 3,5% point indice (01/07/22)   | + 11K€                   |
| Revalorisation du salaire minimum FPT + 5,58% | + 7,5K€                  |
| Loi Ségur 2022                                | + 5K€                    |
| Revalorisation forfait nuit (01/01/2022)      | + 5,8K€                  |
| Revalorisation prime dimanche (01/09/2022)    | + 1,6K€                  |
| <b>GVT</b>                                    | <b>+ 3,5K€</b>           |
| <b>Remplacement maladie</b>                   | <b>+ 10K€</b>            |

Madame MARTEL, directrice de la Bretonnière, précise que la loi SEGUR 2022 concerne la revalorisation des personnels soignants, soit un agent de la Bretonnière.

Le remplacement d'un agent en longue maladie devrait par ailleurs se poursuivre sur les trois premiers mois de l'année.

Monsieur BOUQUIER demande de quelle façon l'année 2022 a été impactée par ces augmentations.

Madame MARTEL rappelle les chiffres précédemment indiqués : alors que le BP 2022 était établi sur la base d'une dépense totale de 336.7 K€, l'estimé 2022 fait apparaître une dépense de 370.5 K€. Elle précise qu'une décision modificative du budget 2022 sera soumise au conseil d'administration en fin d'année.

Madame la Vice-Présidente présente les prévisions de dépenses de fluides, soulignant une hausse attendue de 14 % pour le gaz et de 75 % pour l'électricité. Cela induit une augmentation de 6.2 K€ entre l'estimé 2022 et le BP 2023.

Monsieur BOUQUIER interroge sur les impacts de la construction de la salle d'activités et les coûts induits en matière d'énergie.

Madame MARTEL précise que les coûts supplémentaires ont été intégrés au BP 2023, mais précise que ces coûts restent limités du fait de la mise en place d'un système autonome de chauffage qui permet de ne chauffer qu'en cas d'occupation de la salle.

### **3. Les recettes de fonctionnement :**

Madame la Vice-Présidente présente l'estimé 2022 et le BP 2023 :

| RECETTES EN K€    | CA 2021      | ESTIME 2022  | BP 2023      |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|
| Usagers           | 378.4        | 366.7        | 393.3        |
| Forfait soins     | 37.6         | 66.5         | 40.3         |
| Forfait autonomie | 27.6         | 31.0         | 30.0         |
| Autres            | 16.9         | 15.6         | 4.1          |
| Subvention        | 48.6         | 61.1         | 118.4        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>509.1</b> | <b>540.9</b> | <b>586.1</b> |

Les recettes liées aux services facturés aux usagers sont anticipées à la hausse, car le taux d'occupation médiocre sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année 2022, est en phase de redressement. Sur 2023, il est prévu un retour à la normale.

Madame MARTEL indique qu'actuellement il n'y a qu'une chambre inoccupée, mais celle-ci est en travaux.

Madame la Présidente intervient pour rappeler que la baisse des taux d'occupation est liée à la crise du COVID, cette problématique étant partagée par la grande majorité des établissements du secteur.

Madame MARTEL évoque par ailleurs la concurrence des résidences « seniors » de Limonest, Tassin et Champagne, dont l'offre de services semble davantage correspondre aux souhaits actuels des personnes âgées et de leurs familles.

Madame la Présidente précise que la réflexion sur un équipement de ce type est en cours à Dardilly, mais ceci ne sera réellement décidé que sur le prochain mandat.

Madame la Vice-Présidente poursuit en pointant l'évolution très favorable sur 2022 du forfait soins courants, due à un rattrapage par l'ARS de ce qui avait été indûment retenu en 2021, lors des versements compensatoires permettant de faire face à la crise COVID.

Madame MARTEL précise également que sous le libellé « autres recettes » figurent des recettes exceptionnelles : dons de familles de résidents, subvention exceptionnelle de la Métropole pour pallier les difficultés causées par la retenue effectuée sur 2021 par l'ARS.

Madame la Vice-Présidente termine son propos en exposant la hausse nécessaire de la subvention d'équilibre versée par le CCAS, celle-ci passant de 61.1 K€ sur l'estimé 2022 à 118.4 K€ au BP 2023.

#### **4. Débat sur les recettes liées à l'hébergement :**

Madame la Vice-Présidente présente les éléments chiffrés comprenant une hausse des tarifs de 1.5 %, soit le taux habituellement mis en débat. Elle précise que vu le contexte, le taux d'augmentation pourrait être porté à 5 %.

Madame la Présidente se déclare favorable à une proposition d'augmentation de 5 % des tarifs de l'hébergement. Elle s'engage à questionner la Métropole sur une possibilité de compensation des hausses de dépenses d'énergie, et demande à Madame MARTEL de questionner les autres communes sur les niveaux d'augmentation qu'elles proposeront.

#### **5. Des interrogations :**

Madame la Vice-Présidente reprend la parole pour demander un arbitrage sur les dépenses liées à l'activité de gymnastique adaptée. En effet, auparavant mise en place par un agent de la commune, cette activité est désormais confiée à un prestataire pour un montant annuel de 2.0 K€. Sur 2022, la dépense a été prise en charge grâce à des dons perçus par la Bretonnière. Pour 2023, cette dépense s'imputera directement sur le budget de la résidence.

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente se prononcent en faveur du maintien de cette prestation sur l'année 2023.

Monsieur NICOLAS souligne l'importance pour les résidents de travailler sur la mobilité.

Les autres membres du conseil d'administration apportent leur soutien au maintien de cette activité.

Madame la Vice-Présidente évoque enfin le marché de restauration qui sera renouvelé en 2023. Elle indique qu'il est important d'anticiper des augmentations dans ce cadre.

Madame MARTEL précise que jusqu'à présent les prix n'ont pas augmenté, mais les menus ont été quelque peu adaptés par le fournisseur.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire de la Résidence de la Bretonnière présenté et avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2023,

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Oui l'exposé de la Présidente  
Après en avoir délibéré  
**DECIDE**  
**A l'unanimité des votants**

1/ De prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023, relativement à la Résidence Autonomie La Bretonnière.

## **2. Convention avec l'association ALLIES pour la mission « Culture pour tous »**

Madame la Vice-Présidente présente la convention à intervenir et le dispositif « Culture pour tous ».

En vue de favoriser l'insertion, le dispositif Culture pour tous permet l'accès à des invitations gratuites pour les publics en difficultés économiques et sociales. Cette billetterie solidaire est accessible au CCAS uniquement, et l'offre disponible résulte de la mobilisation d'un large panel d'acteurs du champ culturel et sportif.

D'autres missions sont développées par l'association ALLIES dans ce cadre, comme des actions de médiation culturelle, ou l'organisation de temps de découverte des métiers pour les personnes en parcours d'insertion.

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas de coûts engendrés pour le CCAS.

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre l'association ALLIES – pôle Culture pour Tous et le CCAS de Dardilly.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ouï l'exposé de la Présidente

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

**A l'unanimité des votants**

1°/ D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention à intervenir entre l'association ALLIES – pôle Culture pour Tous et le CCAS de Dardilly afin de faciliter l'accès à la culture des publics en difficulté.

## **3. Instauration des heures complémentaires et supplémentaires**

Madame la Vice-Présidente précise le cadre dans lequel le recours aux heures complémentaires et aux heures supplémentaires est instauré.

### Heures complémentaires :

Il s'agit des heures de travail effectuées par des agents de catégorie A, B, et C à temps non complet, jusqu'à la 35ème heure. Le régime de la rémunération statutaire s'applique et aucun repos compensateur n'est prescrit.

### Heures supplémentaires :

Il s'agit des heures de travail effectuées par des agents de catégorie B et C à temps complet ou non, à compter de la 36ème heure. Le plafond est fixé à 25 heures par mois, ou fonction de la quotité du temps partiel. Ces heures donnent lieu au versement de l'IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires) et sont rémunérées de la façon suivante :

- Majoration de 1,25 jusqu'à la 14ème heure
- Majoration de 1,27 au-delà

- Majoration de 100 % pour les heures de nuit
- Majoration des 2/3 pour les heures du dimanche ou jours fériés
- Repos compensateur équivalent.

Madame la Présidente précise que ce cadre est instauré à la suite des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes.

Madame la Présidente soumet la délibération au vote des membres du conseil d'administration.

Il appartient également à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Présidente  
Après en avoir délibéré  
**DECIDE**  
**A l'unanimité des votants**

### **Article 1 : Instauration des heures complémentaires**

D'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant.

### **Article 2 : Instauration des heures supplémentaires**

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

| Cadre d'emplois des rédacteurs, des auxiliaires de soins (B) |  |
|--|--|
| <b>Emplois ou fonctions exercées</b>                         | <i>Adjoint au responsable de la structure, fonctions de coordination, de pilotage, chargé de mission</i> |
|  | <i>Poste avec expertise, assistant de direction, encadrement de proximité</i>                            |

| Cadre d'emplois des adjoints administratifs, des agents sociaux (C) |   |
|---|---|
| <b>Emplois ou fonctions exercées</b>                                | <i>Assistant de direction, expert, encadrement de proximité</i> |
|   | <i>Fonctions opérationnelles</i>                                |

### **Article 3 : Compensation des heures supplémentaires**

De compenser les heures supplémentaires par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

### **Article 4 : Contrôle des heures supplémentaires**

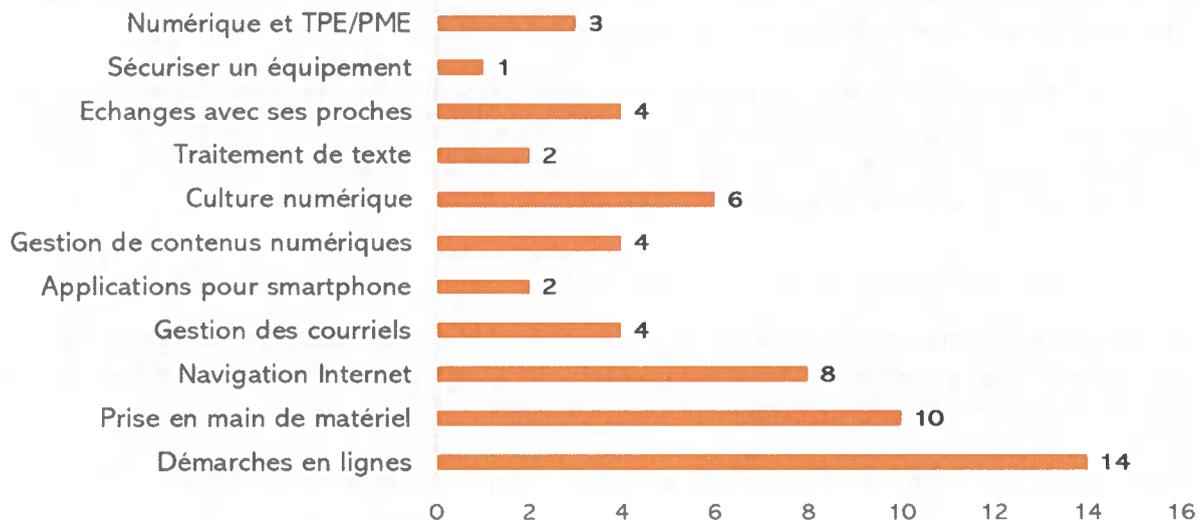
Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

## INFORMATIONS DIVERSES

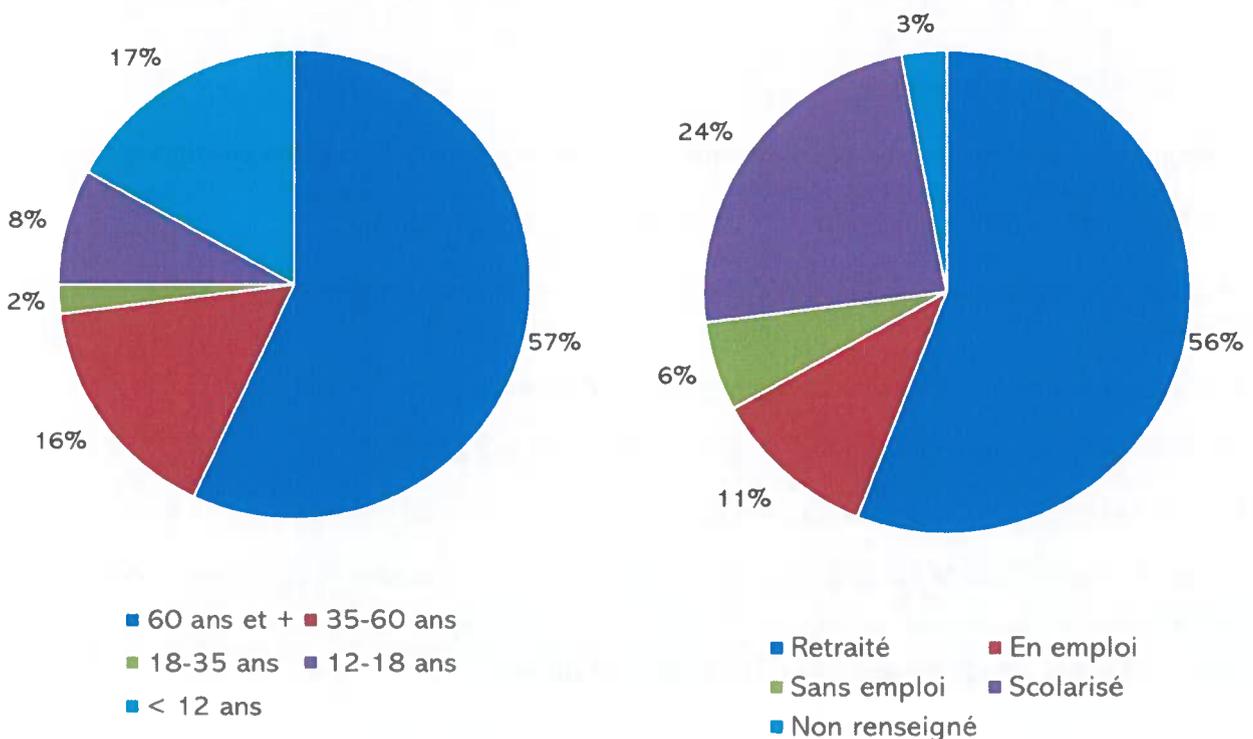
### 1. Bilan intermédiaire de l'action de la conseillère numérique

Madame la Vice-Présidente présente les éléments de bilan au 2/09/2022 :

40 personnes ont été accompagnées en individuel, pour 58 demandes différentes, réparties comme suit :



Le profil des usagers est ensuite présenté :



Madame la Vice-Présidente informe ensuite des ateliers mis en place par la conseillère numérique :

- un atelier Facebook pour les responsables associatifs : 3 associations représentées
- deux ateliers pour le public de la salle des jeunes (sensibilisation aux bons usages d'internet et découverte de la plateforme « toutapprendre » / utilisation de Canva) : 8 participants

## **2. Ouverture de la permanence d'accès au droit et de lutte contre les violences intra-familiales**

A compter du lundi 26/09 de 9h00 à 12h00, une juriste de l'association AMELY sera présente en Mairie pour recevoir le public sur rendez-vous.

Elle interviendra tous les mois à Dardilly. La rotation entre les huit communes partenaires permet l'accès à une permanence au moins une fois par semaine sur le territoire.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la juriste peut recevoir toute personne ayant une problématique juridique et qu'elle est de surcroît formée pour recevoir les personnes victimes de violences intrafamiliales. La juriste est aussi en lien avec l'association VIFFIL, compétente pour accompagner les femmes en situation de violence conjugale.

## **3. Retour sur l'action « une semaine au centre de loisirs » pour les enfants des foyers**

Les enfants du Foyer Notre Dame des Sans Abris et d'Adoma ont pu se rendre au centre de loisirs de la Beffe au cours des deux premières semaines d'août. En tout, ce sont 17 enfants qui ont bénéficié de l'action, pour un total de 57 jours financés.

Le coût pour le CCAS s'élève à 342 €, les familles ayant contribué à hauteur de 2 € par enfant et par jour.

Madame CAUSSE, directrice de site du FNDSA, témoigne de la joie des enfants de pouvoir retrouver leurs copains d'école, d'avoir des souvenirs communs et d'avoir participé aux activités proposées au centre. Elle évoque aussi le soutien des bénévoles du RéSo qui ont accompagné les enfants matin et soir.

## **4. Du côté des seniors**

Le programme de la semaine bleue est décliné. Pour mémoire, celle-ci se déroule du 30/09 au 7/10.

Le défilé de mode chorégraphié par Tarek Aït Meddour est très attendu !

Les ateliers à destination du public seniors et aidants, sont aussi présentés par Madame la Vice-Présidente :

- Equilibre et mémoire : 12 séances à compter du 11 octobre (15 € / participant)
- L'estime de soi au cœur du bien-être : 4 séances du 20/10 au 17/11
- Le café des aidants à Ecully tous les 1ers mardis du mois entre 9h30 et 11h30
- Ateliers « prendre soin de soi pour prendre soin des autres » : 6 séances en alternance entre Ecully et Dardilly
- Pièce de théâtre « Tous aidants » le 15/11 à 20h à l'Aqueduc

## 5. Autres actions à venir

- Formation PSC1 pour les bénévoles associatifs : le 8/10 à la Beffe
- Collecte des encombrants : le 13/10
- Journée de la solidarité du 15/10 à l'Aqueduc (ventes confitures et tricots solidaires)
- Formation PSC1 pour les jeunes : les 3 et 4/11 à la salle des jeunes
- Repas seniors : le 1er/12 à l'Aqueduc
- Noël à la Bretonnière : le 16/12 à 19h45

## CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

- **Jeudi 20 octobre à 12h30**
- **Jeudi 15 décembre à 12h30**

Madame la Présidente remercie les membres du conseil d'administration.

La séance est levée à 14h00.

→ Procès-Verbal adopté par 7 voix pour et 3 abstentions lors du CA du 20 octobre 2022.

**Rose-France FOURNILLON**  
**Présidente du CCAS**



**Pour la Présidente et par délégation**  
**La Vice-Présidente**

